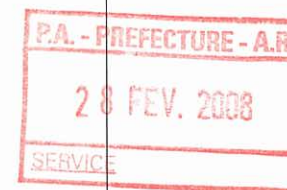


Commune de MONTAUT



Plan local d'urbanisme

2. PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE



Acanthe paysage
30 rue Torte
64800 Montaut
Tél./fax : 05.59.71.91.33
Email : acantheP@wanadoo.fr

Michel Bouquet
Géomètre expert DPLG
11 rue des Pyrénées
64800 Nay
Tél. : 05.59.61.06.58
Fax : 05.59.61.17.09

Agence Publique de Gestion Locale - Service Urbanisme Intercommunal
Maison des Communes - Rues Renoir et Courteault - B.P.609-64006 PAU CEDEX
Téléphone 05.59.90.18.28 Télécopie 05.59.84.59.47

SOMMAIRE

I. LE P.A.D.D. : DES ORIENTATIONS D'URBANISATION	3
II ELEMENTS DE DIAGNOSTIC PROSPECTIFS	4
III ORIENTATIONS GENERALES	5
IV ENJEUX ET ORIENTATIONS SPACIALISEES	6
Cartographie de synthèse.....	7

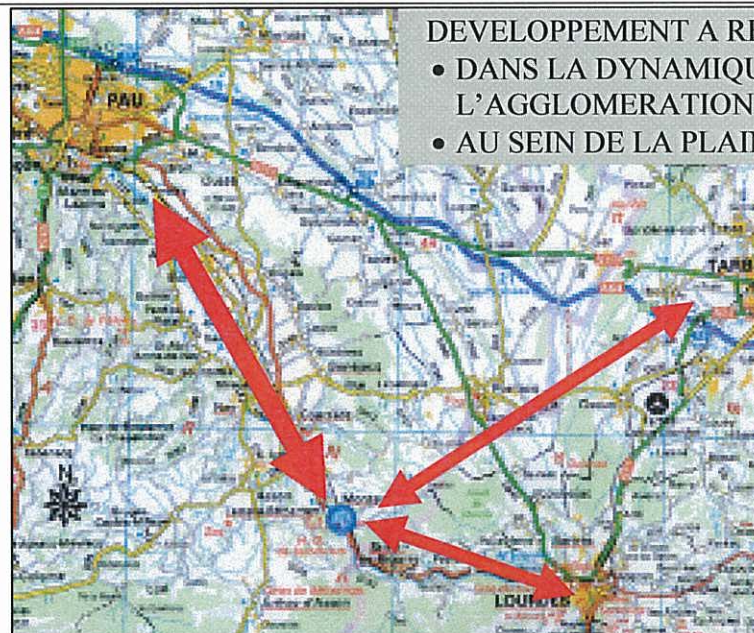
I. LE P.A.D.D. : DES ORIENTATIONS D'URBANISATION

Le Plan Local d'Urbanisme comprend un Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD). Celui-ci expose les intentions de la municipalité pour les années à venir, à travers un projet d'évolution et de développement de l'ensemble de la commune.

Il doit dans ce cadre définir les projets d'aménagements tout en sachant qu'il n'est nullement nécessaire d'attendre que ces projets soient prêts pour approuver le P.L.U. A Montaut, les intentions évoquées lors de la synthèse du diagnostic sont en continuité avec les choix exprimés dans la précédente carte communale, avec la volonté d'organiser le développement de manière qualitative plus que quantitative.

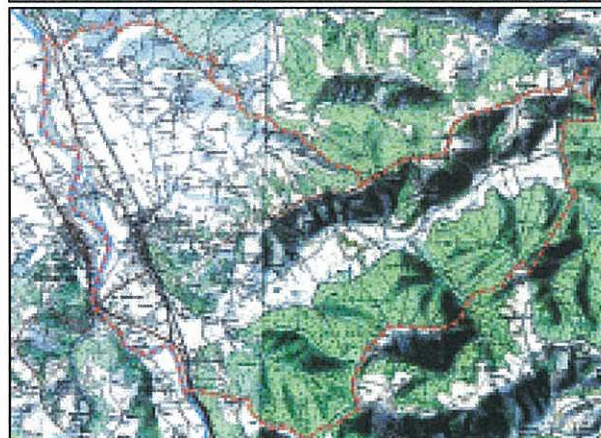
C'est un document destiné à l'ensemble de la population. Sa vocation est donc d'éviter qu'il soit trop technique et complexe.

Depuis la loi Urbanisme et Habitat du 2 Juillet 2003, les orientations définies par le PADD ne sont pas opposables aux autorisations de construire mais d'une certaine façon s'y imposent car le règlement du PLU qui leur est opposable doit être élaboré en cohérence avec le PADD. Le règlement ne doit donc contenir aucune disposition contraire au PADD.



DEVELOPPEMENT A REPLACER :

- DANS LA DYNAMIQUE DE L'AGGLOMERATION PALOISE
- AU SEIN DE LA PLAINE DE NAY



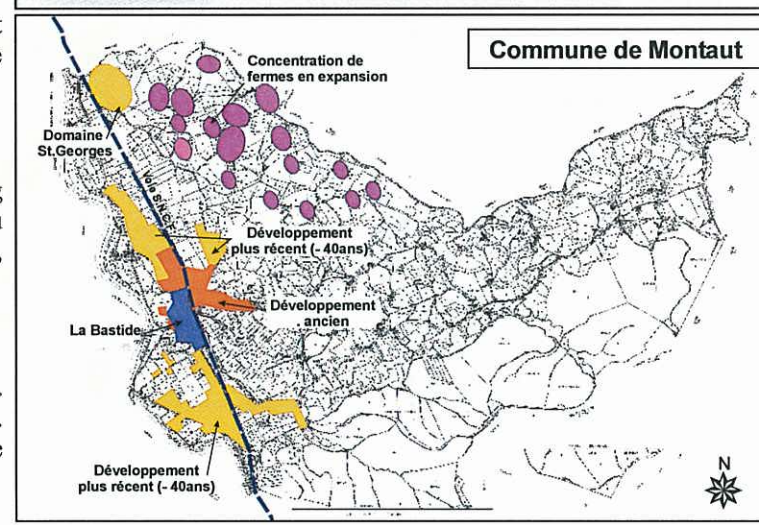
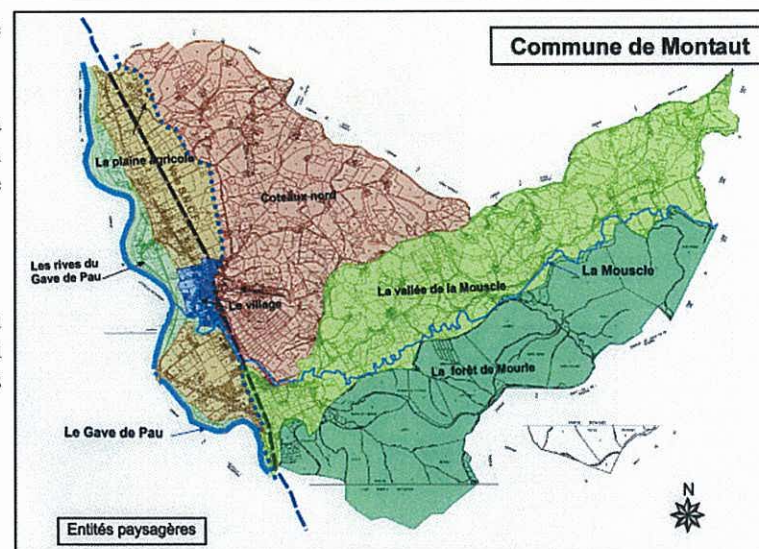
II ELEMENTS DE DIAGNOSTIC PROSPECTIFS

Le territoire est composé de **deux grandes entités paysagères** distinctes qui peuvent être subdivisées pour une analyse plus fine du territoire de Montaut :

- ❖ **A L'ouest, la vallée alluviale.** En traversant la commune d'Ouest en Est on trouve la plaine alluviale divisée en deux entités : à l'extrémité Ouest, les rives du Gave de Pau, et en remontant vers l'Est la plaine agricole divisée en deux zones nord-sud séparées par le bourg. La bastide historique est implantée le long de l'actuelle RD 212.
→ *Espaces imbriqués qui demandent une gestion différenciée*
- ❖ **Au-delà, les coteaux :** ces espaces regroupent le reste de la population communale au sein d'un habitat dispersé. Il s'agit essentiellement de fermes isolées sur les lignes de crêtes ou en pied de vallons. Des massifs boisés soulignent les effets d'un relief vallonné aux formes douces qui alterne avec des prairies permanentes.
→ *Espaces naturels et agricoles à préserver*

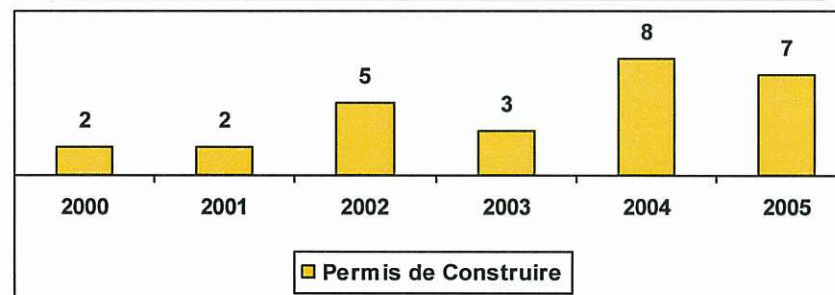
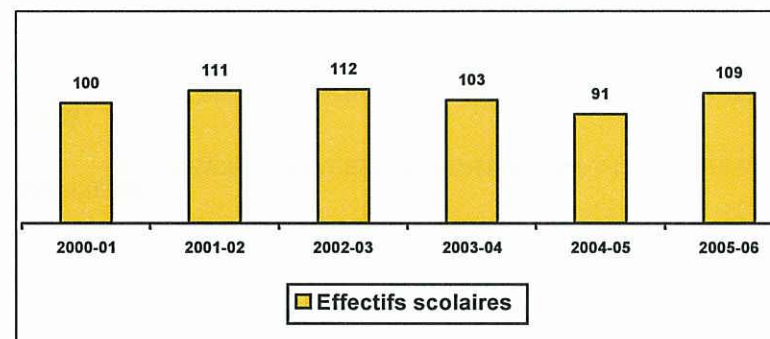
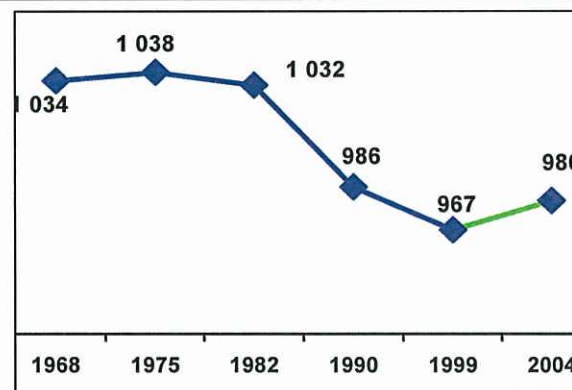
En termes de fonctionnement, il faut noter que :

- ❖ **le bourg ancien** est construit sur le modèle structurel de la bastide et composé d'un habitat de type Béarnais : fermes et bâtiments serrés, organisés en U ou en équerre autour d'une cour centrale que de hauts murs séparent de la rue.
→ *Secteur de forte identité à conforter*
- ❖ **les développements récents du bourg** sont caractérisés par une extension linéaire le long de la RD 212 et de la voie ferrée : les conséquences ont été l'émiettement progressif et au coup par coup des terres agricoles de la plaine et la création de quartiers en périphérie, déconnectés de la bastide.
→ *Zones de développement à gérer et organiser*
- ❖ La surface agricole utilisée couvre 722 ha, soit près de la moitié du territoire communal. Les exploitations sont basées sur l'élevage bovin : vaches laitières et vaches allaitantes. Malgré une baisse du nombre d'exploitants, l'agriculture à Montaut se maintient bien et le nombre de jeunes agriculteurs est relativement stable.
→ *Agriculture à pérenniser*



III ORIENTATIONS GENERALES

- ❖ D'un point de vue dynamique, Montaut bénéficie d'une position géographique attractive entre Pau, Tarbes et Lourdes. Cela induit un dynamisme démographique perceptible également dans l'évolution des autorisations de construire ces dernières années. Le souhait communal est d'abord de gérer cette pression, essentiellement au sein d'espaces déjà partiellement urbanisés à connecter, afin que ce développement ne génère pas de déséquilibres dans le fonctionnement de la commune mais au contraire, l'optimise en le rationalisant.
- ❖ La précédente carte communale avait dégagé un potentiel constructible important de l'ordre de 60 ha. Il convient aujourd'hui de structurer le développement en connexion avec la bastide, en le traitant par phase et par quartier, celui de Lane en étant un exemple. Sans être "défensive" l'élaboration du PLU est donc plus orientée vers l'organisation que l'expansion.
- ❖ Les équipements publics, en nombre et en diversité, répondent globalement aujourd'hui aux besoins de la population. Notons, en corollaire de l'évolution démographique, l'extension du cimetière à anticiper.
- ❖ La traduction spatiale de ces objectifs, illustrée page 7, montre une volonté de développer l'urbanisation autour du bourg. Dans cette optique, il est nécessaire de faire évoluer des zones agricoles ayant perdu en partie leur valeur économique car aujourd'hui inscrites dans une logique urbaine.



IV ENJEUX ET ORIENTATIONS SPACIALISEES

DESSERTE	Aménager et anticiper des connexions sécurisées dans les extensions du bourg
ESPACES NATURELS ET AGRICOLES	Préserver les espaces naturels et agricoles Gérer la cohabitation des zones nouvellement construites en bordure des terres agricoles
URBANISATION	Valoriser le bourg ancien et réaliser des connexions avec les extensions récentes. Penser une cohérence de développement sur les grands espaces vides Anticiper sur le risque d'inondation Conforter le secteur locatif social
DEMOGRAPHIE	Maîtriser la pression foncière par une gestion raisonnée de l'urbanisation.
RESEAUX	Accompagner le développement des habitations
EQUIPEMENTS	Assurer la pérennité des équipements et planifier la réalisation d'équipements nouveaux

PRESERVER

- LES ESPACES NATURELS DE LA FORET DE MOURLE, LA VALLEE DE LA MOUSCLE ET LES RIVES DU GAVE DE PAU

PERENNISER

- LES ESPACES CONSACRES ESSENTIELLEMENT A L'ACTIVITE AGRICOLE

GERER

- LA COEXISTENCE ENTRE LE MAINTIEN DE L'ACTIVITE AGRICOLE ET LE DEVELOPEMENT DE L'URBANISATION
- LE DEVELOPEMENT A VENIR DU DOMAINE SAINT GEORGES EN ANTICIPANT SUR SA RECONVERSION PARTIELLE
- LA QUESTION DES TERRAINS FAMILIAUX POUR LES GENS DU VOYAGE

ORGANISER ET CONFORTER

- LA BASTIDE EN ASSURANT SA PRESERVATION ARCHITECTURALE ET SON DEVELOPEMENT
- LA COMPOSITION URBAINE DE NOUVEAUX QUARTIERS EN AMENAGEANT DES VOIES DE DESENCLAVEMENT
- LA CONNEXION DE LA RD 937 EN BORD DE GAVE

